

PRÉFET DE LA MEUSE

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES
ET DE LA REGLEMENTATION

BUREAU DE L'ADMINISTRATION
GENERALE ET DES ELECTIONS

Affaire suivie par M. Bruno PICART
tél. 03 29 77 56 18
fax. 03 29 77 58 66
mél. bruno.picart@meuse.gouv.fr

BAR LE DUC, le **24 MARS 2011**

Monsieur le Président,

Par courrier parvenu à mes services le 10 mars 2011, vous avez appelé mon attention sur les agissements d'utilisateurs de motocyclettes et quadricycles à moteur fréquentant les espaces naturels et forestiers en dehors des chemins carrossables.

Comme je vous l'ai précisé par courrier du 18 novembre 2008, l'attention des maires du département a été attirée, par circulaire préfectorale du 25 avril 2006, sur les pouvoirs dont ils disposent dans ce domaine et sur la nécessité de veiller à la préservation des espaces naturels.

C'est ainsi que plusieurs d'entre-eux ont réglementé notamment la circulation de véhicules à moteur sur certaines voies de leur commune.

Enfin et dans un souci d'efficacité, je pense qu'il serait utile que tous signalements de la part d'élus me soient transmis afin de permettre la mise en œuvre d'actions concertées avec les forces de l'ordre en vue d'appréhender les contrevenants et de faire cesser ces nuisances.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Eric BOUCOURT

Monsieur Daniel LEROY
Président de l'association ADECO
24 Grande Rue
55310 TRONVILLE EN BARROIS